GanshorenINFO

Bulletin d'information de l'Administration Communale – 140 avenue Charles-Quint, 1083 Bruxelles – 02/465.12.77 – Numéro 1 – Janvier 2008

www.ganshoren.be

2008 : des projets dynamiques au service de tous !

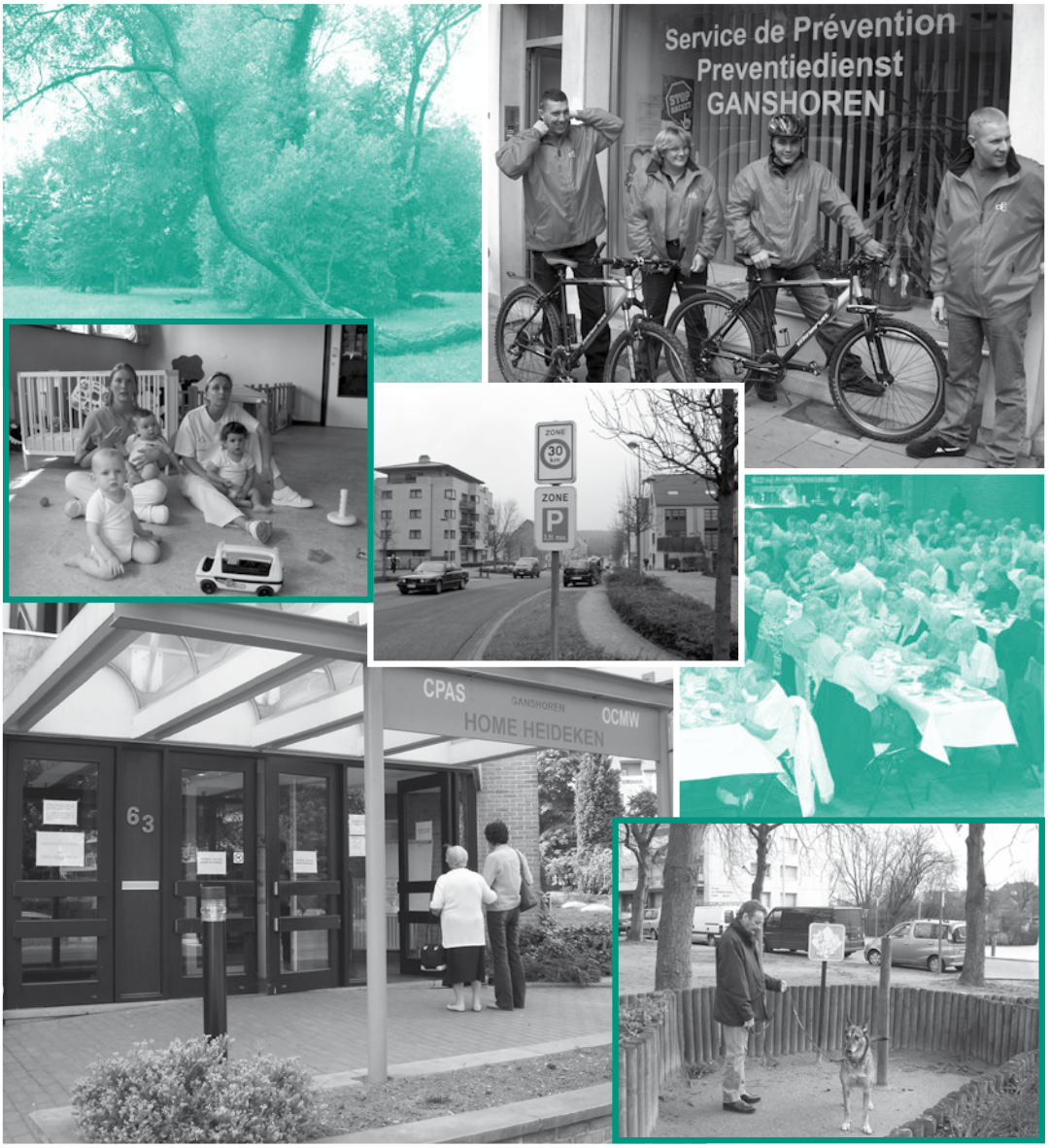

page 2
- Conseil communal

page 3
- Mot de la Bourgmestre
- Voeux du Collège

page 4 - 5
- Avis aux propriétaires de chiens
- Environnement
- Propreté publique

page 6 - 7
- Animations urbaines
- Solidarité Nord / Sud
- Santé
- Sports

page 8
- Culture et jeunesse francophones

PROPRETÉ PUBLIQUE
(page 4)

Avis aux propriétaires de chiens.

ZINNEKE PARADE
(page 7)

Ganshoren participe !

Découverte de Ganshoren
(page 8)

Parcours et découvertes lors du week-end des 19-20/04/2008.

Editeur responsable: Michèle Carthé, av. Charles Quint, 140 à 1083 Ganshoren

CONSEIL COMMUNAL

29 novembre et 13 décembre 2007

Décisions importantes :

- **Réglementation et contrôle du stationnement en zones bleues**
- **Approbation du budget 2008**

FAIRE RESPECTER LES ZONES BLEUES POUR EVITER LES "VOITURES VENTOUSES"

De nombreuses places de parking sont régulièrement occupées par des voitures de navetteurs : ils les y abandonnent tôt le matin pour les reprendre seulement en fin de journée. Ils empêchent ainsi les habitants de Ganshoren de stationner près de chez eux et occupent également des places de parking situées en zone commerçante, freinant ainsi le développement des petits commerces de proximité.
Afin de faire appliquer plus strictement le stationnement en zones bleues, un "règlement-taxe" a été adopté par le Conseil communal de novembre dernier. Toute personne qui se stationne en zone bleue au-delà du délai de stationnement autorisé (2 heures) et qui n'est pas titulaire d'une carte communale de stationnement (carte de riverain) devra payer une taxe de 15,00 euros par demi journée. Cette taxe est d'application du lundi au vendredi de 9h à 18h (sauf les jours fériés). L'adoption de ce règlement-taxe permet la mise en place d'un contrôle strict par du personnel communal, déjà chargé par ailleurs de la perception des amendes administratives. En effet, le stationnement a durée limitée étant depuis peu dépénalisé, son contrôle n'est donc plus du ressort de la police.

Moyennant une redevance annuelle de 5,00 euros, les habitants des voiries réglementées en zone bleue peuvent bénéficier d'une carte communale de stationnement (carte de riverain) délivrée par l'administration communale (Renseignements : 02/464.05.47)

APPROBATION DU BUDGET 2008

Le Conseil communal du 13 décembre 2007 a approuvé le projet de budget 2008. Celui-ci se clôture à l'exercice propre avec un boni, ce qui n'était plus arrivé depuis 2001 ! Ce boni s'élève à 219.409 euros. Le mali du résultat cumulé se limite quant à lui à 963.145 euros. (Pour témoigner de l'évolution positive, signalons qu'en 2007 le budget initial affichait un mali de 1.255.214 euros et le mali du résultat cumulé était de 3.289.528 euros.)

Ces résultats encourageants font suite, notamment, aux interventions de la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre de deux ordonnances, l'une visant à associer les communes au développement économique de la Région et l'autre relative à l'amélioration de la situation budgétaire des communes. Ces aides de la Région sont conditionnées au respect d'un nouveau plan financier 2008-2010. Le respect strict et rigoureux du précédent plan financier a été reconnu par la Région. Elle n'a donc pas hésité à poursuivre son aide en faveur de Ganshoren.
Notons que les montants de la part communale des taxes, telles que le précompte immobilier et l'impôt sur les personnes physiques, restent inchangés.

Les dépenses d'investissement prévues en 2008 concernent, entre autres : la maintenance des bâtiments communaux dont le garage communal et le hall des sports, l'entretien de voiries et divers aménagements recommandés notamment par le PCM (Plan Communal de Mobilité), la réfection de la place Reine Paola, l'équipement de plaines de jeux, la réalisation d'un audit énergétique, etc.

Cambriolage et incendie : Primes à la prudence!

Depuis 2007, les particuliers qui prennent des mesures de prévention contre le cambriolage et/ou l'incendie peuvent mentionner le coût de celles-ci dans leur déclaration fiscale (exercice d'imposition 2008).
Sous la forme d'une déduction fiscale, ils peuvent ainsi obtenir une prime de maximum 170,00 €, pour autant que l'installation soit effectuée par un entrepreneur enregistré.

Considérant que cette nouvelle mesure constitue un double emploi avec la prime communale, le Conseil communal a décidé d'abroger le règlement communal concernant l'attribution de primes à l'encouragement de la protection des habitations contre le cambriolage (pose de porte blindée, de serrures, de volets...) au 31 décembre 2007.

Le dépliant "Sécurisez votre habitation et économisez 170 euros" est à votre disposition à la maison communale.
Renseignements : 02/464.05.32

LE MOT DE LA BOURGMESTRE

La nouvelle majorité en place depuis le début de l'année 2007 n'a pas chômé ! De nombreuses actions ont vu le jour en quelques mois seulement. Le Plan Communal de Mobilité a été finalisé et commence à se concrétiser. Douze places d'accueil supplémentaires pour la petite enfance ont été inaugurées en janvier dernier. Le parc du Sippelberg sera aménagé dans les prochaines semaines en espace de jeux et de détente. L'équipe de Prévention est disponible au quotidien pour vous accompagner, vous sécuriser, vous informer et vous orienter vers les services sociaux adéquats. Sans oublier la poursuite des multiples activités appréciées tant par nos aînés que par les plus jeunes et les familles, ainsi que les animations urbaines organisées périodiquement pour l'ensemble de la population. De son côté, le CPAS poursuit avec efficacité sa mission d'aide aux plus défavorisés. L'ensemble de ces réalisations est encadré par une gestion financière rigoureuse, en étroite relation avec la Région bruxelloise. Elle nous permettra de poursuivre sur cette lancée tant en 2008 que les années suivantes.

Nos projets pour 2008 sont pratiques et réalistes : lancer la concertation avec la population pour renforcer la propreté dans notre commune, mettre en application les recommandations prioritaires du PCM pour préserver la qualité de vie dans les quartiers, mettre en place un service "ombudsman" pour recueillir vos propositions, être à l'écoute des divers problèmes de votre quartier et vous orienter vers les services spécialisés. Quant à la rénovation de notre piscine (financée par l'Etat fédéral), elle devrait débuter à la fin de cette année.Trouver des solutions pour disposer d'infrastructures supplémentaires, voilà aussi notre priorité afin de permettre l'extension d'activités sociales, sportives et culturelles.

Il n'y a pas de secret à ce dynamisme et ce souci collégial de l'intérêt général de la population : un climat constructif et serein qui anime les élus de la majorité ainsi que des services communaux efficaces et professionnels !

Tous ensemble nous vous souhaitons une année 2008 parsemée de joie, de bonheur et de tendresse !

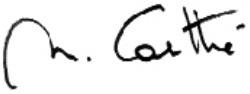

Michèle Carthé
Bourgmestre
de Ganshoren

Le Collège des Bourgmestre et Échevins vous présente ses meilleurs voeux pour l'année nouvelle :

Que l'année 2008 soit pour vous source de joie, de bonheur et de tendresse !

De gauche à droite : Laetitia Bergers, Chantal De Saeger, Pierre Kompany, Maurizio Petrini, Michèle Carthé, Jean-Paul Van Laethem, Marina Dehing, René Coppens.

Avis aux proprietaires de chiens

Le règlement communal en vigueur depuis 1996 prévoit que tout propriétaire de chien est tenu de le déclarer à la commune et de payer la taxe correspondante pour le détenir, soit 12,50 euros pour le 1er chien, 50,00 euros pour le second et 125,00 euros pour le troisième et les suivants. Sont dispensées du paiement de cette taxe pour le 1er chien : les personnes âgées de 65 ans et plus et les personnes handicapées visuelles.
Afin de permettre le contrôle du paiement de cette taxe et ne pas pénaliser les citoyens honnêtes, **une médaille d'identification est délivrée par l'administration communale** du 1er février au 31 mars 2008. Tout propriétaire de chien domicilié à Ganshoren et qui n'aura pas déclaré son chien dans les délais prescrits fera l'objet d'une taxation d'office, ce qui doublera le montant de la taxe initialement due.

Nos amis les chiens doivent être une source de joies et de détente et non pas de nuisances pour l'environnement !

A plusieurs reprises, nous avons attiré l'attention des propriétaires de chiens sur l'indispensable respect du règlement de police, dont les deux articles importants qui suivent.

"Art. 112 : Les animaux doivent être maintenus par tout moyen approprié, et au minimum par une ***laisse courte.*** *Celui qui enfreint les dispositions du présent article sera puni d'une amende administrative de maximum 100 euros.*
Art 117 : Les personnes qui accompagnent un chien sont tenues de *ramasser de manière adéquate les déjections de l'animal sur l'espace public,* ***à l'exception des bouches d'égouts et des endroits spécialement prévus et aménagés à cet effet.*** *Sans préjudice de l'application d'une amende administrative de maximum 180 euros, celui qui enfreint ce règlement doit aussitôt remettre l'espace souillé en état de propreté, faute de quoi la Commune se réserve le droit d'y pourvoir aux frais, risques et périls du contrevenant."*

Pour le ramassage des déjections canines, nous vous rappelons que des distributeurs de sachets ont été installés en divers endroits de la commune (liste disponible sur demande).

Nous comptons sur la collaboration de chacun pour maintenir notre commune propre.

Les agents du service des amendes administratives veilleront à l'application de ces divers règlements.

Pour toute information :
service de Propreté publique : 02/464 05 44

Ganshoren : commune propre ! Appel à la collaboration de tous

La propreté est avant tout une question de civisme et de respect ! Il est inutile de multiplier le nombre de poubelles et de balayeurs si chacun d'entre nous ne fait pas un effort pour respecter les règles de vie en commun :
- respecter les jours et heures de sorties des sacs poubelles ;
- ne pas abandonner ses objets encombrants n'importe où ;
- ne pas jeter ses papiers ni cendres de cendriers des voitures sur la voie publique ;
- ne pas nourrir les pigeons ;
- respecter le travail des services de propreté ;
- etc.

La propreté concerne aussi la lutte contre les tags, la stérilisation des chats errants, les campagnes de dératisation, le contrôle des déjections canines, la gestion des déchets, etc.

Afin de recueillir vos propositions pour renforcer ensemble la propreté de nos rues, une soirée de discussion sera organisée au printemps prochain.
Dès à présent transmettez-nous vos idées et propositions par un courrier adressé à l'administration communale – service de propreté publique, avenue Charles Quint 140 à 1083 Ganshoren ou par courriel à bverhelpen@ganshoren.irisnet.be

Déchetterie communale - huiles usagées

A la déchetterie communale – avenue du Cimetière, 22 –, vous pouvez déposer vos graisses et huiles usagées. Vous contribuerez ainsi à la lutte contre le réchauffement de la planète par la réduction des émissions de CO_2 : ces huiles seront récupérées pour la production de bio-carburants.
Horaire : 1er et 3éme semaine de chaque mois : du lundi au vendredi de 7 h 30 à 12 h 00 et de 12 h 45 à 15 h 30 et le samedi de 9 h 00 à 12 h 00.

Récolte des objets encombrants

En 2008, la commune organisera deux campagnes de récolte des objets encombrants : l'une au printemps et l'autre à l'automne.
Renseignez-vous auprès du service de Propreté publique : 02/464.05.44 (45).

Campagne de dératisation

La commune organisera deux campagnes de dératisation en 2008, l'une au printemps et l'autre à l'automne. Ces campagnes seront organisées conjointement avec Vivaqua qui organise la dératisation des égouts. Vivaqua est le gestionnaire public des égouts pour la Région bruxelloise.

Développement durable

En collaboration avec Bruxelles Environnement, une soirée d'information sur les énergies renouvelables sera organisée pour les habitants de Ganshoren le mardi 12 février 2008 à 20 h 00 dans la salle culturelle du Hall des Sports (rue Vanderveken, 114). La thématique sera centrée sur les énergies renouvelables en milieu urbain, en se focalisant sur le chauffe-eau solaire et les systèmes photovoltaïques (ces technologies étant les plus facilement accessibles), mais également sur les chaudières à bois.

URBANISME

Aménagement du parc du Sippelberg : espace de jeux et de détente

Situé en bordure de l'avenue Van Overbeke et de la rue de l'Urbanisme, le petit parc du Sippelberg sera prochainement aménagé en espace de jeux et de détente. Deux petites plaines de jeux y seront installées, l'une pour les bambins âgés de 2 à 6 ans, l'autre plus adaptée aux enfants âgés de 6 à 14 ans. Afin de favoriser les rencontres entre générations, cet espace comprendra également une piste de pétanque, des bancs et des espaces pique-niques.

Un accès aux personnes à mobilité réduite sera prévu via l'avenue Van Overbeke. Nous espérons ainsi que ce petit parc deviendra un espace convivial, ludique et intergénérationnel.

Urbanisme : quels permis pour quels travaux ?

Afin d'informer le citoyen sur les réglementations à respecter et les démarches à entreprendre pour obtenir les autorisations requises et éviter les conséquences désagréables qui résultent de travaux entrepris irrégulièrement, la Région a édité plusieurs fascicules d'information sur divers thème, entre autres : antennes paraboliques, clôtures, enseignes et publicités associées, rénovation et modifications de façades, fenêtres et châssis, aménager ou construire un garage, les intérieurs d'îlots (poumons de la ville), etc.
Ces **"feuillets de l'urbanisme"** sont disponibles au service de l'urbanisme de l'administration communale et sont également consultables sur le site de la Région bruxelloise : www.urbanisme.irisnet.be (citoyens/urbanisme/brochures).

Avant d'entreprendre des travaux, la meilleure démarche est cependant de se renseigner auprès du service de l'urbanisme de la commune.

SANTE • SPORTS • ANIMATIONS URBAINES

SANTE

Collecte de sang

La section locale de la Croix Rouge organisera prochainement des collectes de sang :
Au Hall des Sports : les jeudis 13 mars et 19 juin 2008 : de 17 h 00 à 19 h 00.
Au parvis de la Basilique de Koekelberg : les mardis 17 mars et 9 juin 2008 : de 16 h 30 à 19 h 00

SPORTS

Dai nippon butoku kai Belgique (dnbk-b)

La DNBK-B organise son **10ème séminaire d'arts martiaux pluridisciplinaires le 9 mars 2008** de 8 h 00 à 17 h 00 au Hall des Sports, rue Vanderveken, 114.
Informations et inscriptions : Kyoshi Mathar : 0472/85 45 53

Triathlon Ganshoren

Le club de triathlon de Ganshoren organise la **8ème course de VTT du printemps le dimanche 16 mars 2008** (15-25-35-45-55km et plus de 55 km chrono)
Une randonnée (allure libre) sera organisée pour les enfants de 8 à 12 ans.
Départ à 10 h 30 au Jogging Ganshoren, rue au bois, 11.
Inscriptions : le jour même de 8 h 00 à 11 h 00
Renseignements : 0475/768987 ou info@accronature.be

Stages sportifs pour les enfants pendant les vacances scolaires

Pour les enfants de **3 à 6 ans** : stages multisports.
Pour les enfants de **6 à 12 ans** : stages à thèmes (tennis, football, danse,...).
Renseignement : service des Sports : 02/468 23 27

ANIMATIONS URBAINES

PROGRAMME DES ANIMATIONS PRÉVUES EN 2008

- Découverte des œufs de Pâques : samedi 22 mars.
- Braderie Duc jean : Samedi 19 et dimanche 20 avril.
- Braderie St Martin : Samedi 10, dimanche 11 et lundi 12 mai.
- Braderie Charles Quint : samedi 31 mai et dimanche 1er juin.
- Braderie Sainte Cécile : samedi 14 et dimanche 15 juin.
- **Marché annuel : Samedi 13 et dimanche 14 septembre.**
- Fête Halloween : samedi 25 octobre.

Renseignements: Service des Animations urbaines: Tel : 02/425 10 81 ou 02/600 25 08

Solidarité nord-sud

Soirée belgo-rwandaise : Ganshoren vous fait découvrir la richesse culturelle de l'Afrique.

Le Comité de jumelage Ganshoren-Rusatira et la commune vous proposent de participer à la 5ème édition de la soirée belgo-rwandaise, **le samedi 15 mars 2008** à partir de 18 h 30 au pavillon "Les Tarins" (avenue Mathieu De Jonge, 42).

Au programme, repas belgo-africain agrémenté d'interludes artistiques et exotiques : danses, chants, contes et sketches. La participation aux frais est fixée à 16 euros (8 euros pour les enfants de moins de 14 ans).

Réservation : 02/464 05 45 (de 9 h 00 à16 h 00) – 02/427 68 53 (après 19 h 00)

ZINNEKE PARADE : Ganshoren participe !

La Zinneke parade est née dans le cadre de Bruxelles 2000, Ville européenne de la Culture. Expression d'une volonté d'organiser une grande fête dans la ville, elle jette des ponts entre les 18 communes et le centre ville et mobilise de nombreuses associations. C'est donc l'occasion de développer d'intenses collaborations entre habitants, associations, écoles et artistes issus de différents quartiers de Bruxelles. Ensemble, regroupés par ateliers, ils créent des costumes, construisent des chars et des décors, inventent des animations.

En 2008 la parade est programmée pour le 31 mai. Le thème retenu est celui de l'eau !

La zone Ouest de Bruxelles sera présente et se mobilise autour d'un groupe (appelé Zinode) dont le thème est "l'eau, source de vie". **Ganshoren** s'y distinguera en présentant un char et des animations centrés sur le sujet **"l'eau des marais"**. Ce projet est coordonné par la Maison des jeunes et a suscité la participation enthousiaste de jeunes et de moins jeunes issus de différents horizons : école, mouvements de jeunesse, associations, service jeunesse, école des devoirs, prévention,...

Un premier défilé, en quelque sorte une répétition générale (appelée soumonce) sera organisée dans les rues de Ganshoren le dimanche 27 avril (de 15h à 17h). Soyez présents pour applaudir et encourager les participants ! *Renseignements : R. Vasquez (Maison des Jeunes) : 02/468.04.81*

CULTURE • JEUNESSE FRANCOPHONE

CULTURE

Exploration du monde : la Chine, le mardi 19 février, et la Russie le mardi 11 mars. Deux régions aux coutumes et paysages plus magnifiques les uns que les autres. Prix : 7 euros (6 euros pour étudiants et seniors).

Spectacle pour enfants : "abracadabra" de Jackylou : dimanche 2 mars 2008. Organisé en collaboration avec la **ligue des familles**, ce spectacle s'adresse aux enfants dès l'âge de 5 ans. Prix : de 4 à 8 euros
Renseignements et Réservations: D. Devuyst 02/425 12 08 - A. Mindana 02/465 55 71

Visite à Reims : samedi 15 mars 2008. Avec, entre autres, la visite de la cathédrale, de la porte de Mars et du cryptoportique (époque gallo-romaine) et rencontre avec un producteur de champagne, principale activité de la région. Prix : 32,50 euros par participant. Inscription jusqu'au 18 février 2008 au service de la Culture.
Renseignements : service de la Culture : 02/464 05 39.

Parcours et découvertes : week-end des 19 et 20 avril 2008.

Nous vous invitons à découvrir Ganshoren autrement : ses richesses, ses particularités, ses spécialités... Par le biais de différentes visites et activités, vous pourrez ainsi découvrir notre belle commune comme vous ne l'avez jamais vue, de façon ludique et originale.

Au programme, entre autres : visite de la salle spéléo qui se trouve sous la Basilique, parcours guidé des marais, atelier d'écriture, découverte de l'envers d'entreprises locales, mise en valeur d'artistes ganshorenois, et diverses animations pour petits et grands.

DEMANDEZ LE PROGRAMME : 02/464 05 39

JEUNESSE FRANCOPHONE

VACANCES DE PAQUES : ACTIVITES POUR LES ENFANTS

Pensons à occuper nos enfants durant les congés de Pâques : voici les activités proposées par le service Jeunesse.

Plaines de vacances
Pour les enfants de 2 ans1/2 à 15 ans.
Du mardi 25 mars au vendredi 4 avril 2008, de 7 h 00 à 18 h00.
Prix : 7 €/jour (sorties comprises).
Date limite d'inscription et de payement : le vendredi 7 mars à 16 h00.
Au-delà de cette date, les inscriptions seront refusées.

Club Explorateurs
Thème : le Moyen âge. Pour 16 enfants de 6 à 8 ans .
Du lundi 31 mars 2008 au vendredi 4 avril 2008, de 7 h 30 à 18 h 00.
Prix Ganshoren : 50 euros par semaine.
Prix hors Ganshoren : 75 euros la semaine.

Club Découvertes
Thème : Spécial musique. Pour 16 enfants de 9 à 12 ans.
Du mardi 25 mars au vendredi 28 mars 2008.
Prix Ganshoren : 50 euros par semaine.
Prix hors Ganshoren : 75 euros la semaine.

VACANCES D'ETE

Il est temps de s'inscrire pour deux séjours qui seront organisés cet été :

Séjour de 10 jours à la ferme des bisons pour 25 enfants de 7 à 12 ans. Du 22 au 31 juillet 2008
Prix : 250 euros (240 euros à partir du 2ème enfant inscrit).

Séjour bilingue "français, néerlandais" de 12 jours en Croatie pour 15 adolescents de 13 à 18 ans.
Du 14 au 25 août 2008. Prix : 410 euros.

LUDOTHEQUE " LA TOUPIE "

Ateliers pour enfants tous les mercredi de 14h à 16h !
Renseignements : 02/427.92.98.

JEUNESSE EN FETE !

AVIS AUX JEUNES : LE SAMEDI 23/02 C'EST VOTRE FÊTE ! (À PARTIR DE 14H30 AU HALL DES SPORTS).

Des activités diverses seront proposées l'après-midi aux jeunes à partir de 12 ans, et en début de soirée pour les plus de 16 ans. La journée se clôturera par une soirée dansante pour les plus âgés. N'oublie pas de noter la date dans ton agenda !

Service de la Jeunesse francophone
Tél. : **02/464.05.55** - Fax : **02/464.05.63**
e-mail : cajanssens@ganshoren.irisnet.be